

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1827

Artikel: Elections européennes : la Suisse concernée mais spectatrice : le Parlement européen élu dimanche légiférera pour nous qui n'avons pas voix au chapitre autant que pour les pays membres

Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013893>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Elections européennes: la Suisse concernée mais spectatrice

Le Parlement européen élu dimanche légiférera pour nous qui n'avons pas voix au chapitre autant que pour les pays membres

Jean-Daniel Delley (05 juin 2009)

Les élections au Parlement européen ne semblent pas soulever les passions dans les pays membres de l'Union. L'intérêt est encore moindre chez nous; en Suisse romande, indifférents ou condescendants, nous observons la campagne qui, outre Jura, patine dans le marigot politique hexagonal.

Le désintérêt des uns et des autres pèche par ignorance des enjeux. En effet, le Parlement européen n'est plus l'organe purement consultatif des débuts de la construction communautaire. Plus des deux tiers des projets législatifs présentés par la Commission nécessitent son aval. En matière d'environnement, de transports, de protection des consommateurs, d'immigration notamment, les députés peuvent amender les textes. Et, à l'exception de la politique agricole, ils sont maîtres du

budget.

Par ailleurs les décisions de ce Parlement, qui s'affirme au fil des traités, nous concernent très directement. En effet, la moitié environ du droit suisse est directement inspirée des textes adoptés à Bruxelles ou à Strasbourg, soit par obligation contractuelle résultant des traités bilatéraux, soit par décision «autonome» des autorités helvétiques. L'adoption unilatérale du principe du «Cassis de Dijon» constitue le dernier exemple en date de cette «autonomie» (DP 1816). Dans une interview donnée à europa.ch, le magazine du Nouveau mouvement européen suisse (Nomes), le professeur Thomas Cottier de l'Université de Berne confirme les résultats d'une étude conduite par des chercheurs genevois: la reprise du droit européen représente la même proportion de la

législation en Suisse et en Autriche. La Suisse est donc membre de fait de l'Union européenne sans le savoir, ou sans vouloir le savoir: répondant à un postulat du socialiste vaudois Roger Nordmann, le Conseil fédéral a refusé de signaler explicitement les cas d'alignement autonome.

Au nom de la préservation d'une souveraineté chaque jour plus fictive, nous nous privons du droit de codécision que nous garantirait une adhésion formelle. Seule au milieu du continent, la Suisse se retrouve en position de faiblesse sur la scène internationale, comme nous avons pu nous en apercevoir en matière fiscale et de secret bancaire. L'indifférence et la condescendance ne sont vraiment plus de mise.

Artistes et sécurité sociale: une mésentente durable

Les Chambres ne peuvent prétendre encourager la culture et négliger la sécurité sociale de ceux qui la font

Yvette Jaggi (03 juin 2009)

Quelle protection sociale pour les artistes? Peut-on tous les soumettre au même régime, piloté au niveau fédéral? Faut-il donner la priorité aux acteurs culturels les plus défavorisés en matière de prévoyance-vieillesse et d'assurance-

chômage? Aux intermittents du spectacle et aux travailleurs atypiques en situation précaire? Posées et retournées dans tous les sens depuis une quinzaine d'années, traitées à longueur de rapports fédéraux insatisfaisants (DP 1773) et de

réponses peu substantielles à moult interventions parlementaires, ces questions attendent toujours une réponse globale susceptible de remplacer le bricolage actuel. En se contentant d'apporter des solutions partielles, la